

Avis de consentement

Pour récupérer vos documents, veuillez faire la demande auprès du Bureau du registraire. Notez que des frais de traitement s'appliquent pour toute demande de récupération de documents.

Les documents déposés seront conservés pendant un (1) an à compter de la date de réception. Passé ce délai, les documents seront détruits conformément à nos politiques de gestion et de confidentialité des données.

Attestation de l'étudiant

Je, soussigné(e) _____, déclare avoir pris connaissance des modalités ci-dessus concernant la récupération, la conservation et la destruction de mes documents.

Signature : _____

Date : _____